

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2021 à 20heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Denis DERVIN, Boris MONTVILOFF.

Excusées : Delphine LAGOUTTE, Séverine CORDIER-DOHEY

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école de Bessines** :

Un élève est scolarisé à Bessines sur Gartempe, et la commune nous demande de participer aux frais de scolarité. Le coût par élève est de 604 euros. Comme pour les autres communes, il est nécessaire de délibérer pour pouvoir payer ces dépenses.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ces dépenses.

- **Suppression de poste et stagiairisation d'un agent** :

L'agent recruté termine sa période contractuelle au 31 janvier. Il donne satisfaction dans ce poste, même si une période d'adaptation a été nécessaire. Pour la suite, nous avons soit la possibilité de reconduire son contrat, pour une nouvelle période de 2 mois, soit d'envisager sa titularisation. Pour ce faire il doit tout d'abord être nommé stagiaire pendant un an. Par la suite, il pourra être titularisé.

D'autre part, nous avons conservé le poste d'agent de maîtrise existant, au cas où nous aurions des candidatures avec ce grade. La personne recrutée débutant comme adjoint technique, il convient de supprimer le poste d'agent de maîtrise.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de stagiairiser l'agent recruté, et de supprimer le poste d'agent de maîtrise.

- **Questions diverses** :

Droit de préemption sur les parcelles C 382 et 1099 : Suite au décès du propriétaire, les héritiers vendent une maison d'habitation située au Maubert avec des bâtiments annexes qui servent actuellement de local à l'ACCA. Le terrain représente 2500 m2 environ, situé en zone U de la carte communale. Compte tenu du prix de vente, et du peu de terrain constructible du PLUI, cette parcelle pourrait permettre une construction ou la réhabilitation de l'existant et par conséquent l'installation de nouveaux habitants. Cependant, afin d'éviter tout litige, il serait souhaitable d'avoir une solution alternative à proposer aux chasseurs qui utilisent déjà ce local. La commune a possibilité de préempter.

Après délibérations, le conseil municipal propose à sept voix pour, une voix contre et une abstention de préempter ce bien afin de permettre l'installation de nouveaux habitants et de préserver l'usage d'habitation à cette parcelle, compte tenu du faible potentiel de terrains constructibles. L'ACCA pourra momentanément continuer à utiliser ces locaux dans l'attente d'une solution.

SEHV : Le syndicat nous demande de désigner un interlocuteur pour l'ESP (énergie service public).

Après délibérations, le conseil municipal propose de nommer Alexandre COLIN pour cette mission.

Covid 19 : Le préfet a adressé un courrier pour demander de recenser les personnes de plus de 75 ans susceptibles de bénéficier du vaccin, mais ayant des difficultés de déplacement. Il est décidé de proposer aux personnes de plus de 75 ans qui le souhaitent un transport gratuit vers le centre de vaccination.

City Park : Le conseil départemental nous a attribué une subvention de 40% pour cette opération. Il est nécessaire de lancer cette opération. Une réflexion pour bénéficier d'autres aides doit être étudiée.

Bornes incendie : AGUR a contrôlé l'ensemble des bornes incendie, et il apparaît qu'elles sont quasiment toutes non conformes, à l'exception de celles du Monteil (en face de la Dirco) et de Charbonnières. Contact doit être pris avec le SIDEPA et AGUR pour solutionner ce problème.

La culture au grand jour : Suite à l'annulation des manifestations 2020, le conseil départemental propose le jeudi 8 avril à 20 h 30, une pièce de théâtre : "Roméo et Jeannette" proposée par la Compagnie « Une heure avant ».

Auberge : Compte tenu de la situation sanitaire, la candidate souhaite surseoir à son installation dans l'attente d'une situation plus stable concernant l'ouverture des restaurants.

CCHLeM : Un point sur la communauté de communes est présenté.

Courrier du maire de Bellac : Mr Peyronnet a écrit à l'ensemble des communes de la CCHLeM pour présenter sa délicate situation financière et lancer un appel à la solidarité.

Affouage : Boris MONTVILOFF propose de pouvoir offrir la possibilité aux habitants de bénéficier de coupes de bois sur les biens communaux. Compte tenu de la faible quantité de parcelles boisées, et de la complexité du système, il n'est pas donné suite à cette possibilité.

Date du prochain conseil : Elle est fixée au lundi 1^{er} mars

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 40.